



Sexto 2 - Architecte

Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

Badge attribué à: [Eric Bernard](#)

Date de la demande: 2021-03-23 14:30:53

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Toujours commencer avec la personne qui dénonce DIRECTEMENT à son milieu scolaire, puis collecter les informations en suivant les consignes du protocole. Dans le cas de gestes impulsifs, nous pouvons travailler avec les deux (ou différents) parties. Lorsqu'il s'agit d'un geste malveillant, nous nous limitons à la victime, rencontrons l'instigateur SEULEMENT pour confisquer son cellulaire et le remettre au service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Nous sommes là pour traiter les dénonciations de nos élèves et non nous substituer au rôle d'un parent ou du service de police. Lorsque la dénonciation vient d'une personne externe à notre milieu scolaire, ce n'est pas notre rôle d'intervenir. Nous devons référer le dénonciateur au service de police.

NE JAMAIS ACCEPTER DE VOIR LA/LES PHOTO(S)/VIDEO(S).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Intervenir avec le parents qui dénonce au nom de son enfant. Celui-ci remet son rôle souvent au personnel scolaire et difficile pour lui de comprendre que ce n'est pas notre rôle d'intervenir suite à des dénonciations parentales.

Intervenir auprès de l'instigateur malveillant qui ne veut pas collaborer. Délicat de faire en sorte qu'il remette son cellulaire alors qu'il se sait fautif et qu'il n'est pas collaborant.

Rappeler notre rôle auprès des forces de l'ordre qui nous demande souvent d'en faire plus que ce que nous sommes outillé/formé à faire. Faire respecter que nous ne sommes pas mandataire du service de police de la ville.